

Stage de formation continue des enseignants

Taïso : Pratique de loisir ou optimisation du potentiel physique

FFJDA (Paris) - 2 et 3 février 2019

Aix en Provence (PACA) - 7 et 8 décembre 2019



Les conditions générales d'inscription

→ Période de stage :

Stage à Paris du samedi 2 au dimanche 3 février 2019

Stage à Aix en Provence du samedi 7 au dimanche 8 décembre 2019

- **Début du stage** : samedi à 9h00 - Accueil des stagiaires : à partir de 8h30
- **Fin du stage** : dimanche à 16h00

Coût du stage :

- **Les frais pédagogiques** : 240 euros
- **Les frais d'hébergement** : 35 € par nuitée (possible uniquement sur la 2^{ème} période en PACA)
- **Les frais de restauration** : 15€ par repas

→ Qui peut s'inscrire ?

- Les enseignants titulaires d'un CFEB, CQP, BPJEPS, BEES, DEJEPS et DESJEPS exerçant sur le territoire national, à jour de licence, et souhaitant compléter sa formation initiale par une approche spécifique à la pratique du sport à vocation santé.
- **La FFJDA convoque l'intéressé et en informe la ligue. Le stagiaire s'engage à participer à la totalité du stage.**

→ Comment s'inscrire ?

La fiche d'inscription et l'ensemble des renseignements sont sur le site de la FFJDA :

<https://www.ffjudo.com/formation-des-enseignants>

⇒ en retournant la fiche d'inscription **au plus tard 15 jours ouvrables avant la date du début du stage par email et par courrier postal** à l'adresse suivante : **FFJDA / secteur formation** : 21-25 Avenue de la Porte de Châtillon - 75014 PARIS.

⇒ accompagnée du règlement selon les modalités suivantes : **Chèque(s) à l'ordre de la FFJDA**
Merci d'indiquer vos nom et prénom au dos du chèque si celui-ci n'est pas à votre nom.

Pour les stagiaires :

- En 2 exemplaires : La convention de formation** signée et tamponnée par le club (financement par l'employeur, prise en charge par un OPCA) **OU le contrat de formation** signée par le stagiaire (financement personnel)
- Un chèque de 240 euros correspondant aux frais pédagogiques au plus tard 15 jours ouvrables avant la date du début du stage**
- Un chèque de caution de 100 euros** (restitué en fin de stage) *sauf pour les stagiaires externes*
- Un chèque de 80 euros correspondant aux frais d'hébergement et de restauration pour les stagiaires internes OU le cas échéant, un chèque de 30 euros (restauration le midi) pour les stagiaires externes**
- Les frais de déplacement, d'hébergement (à vous de prévoir votre logement pour la 1^{ère} période) et de restauration sont à la charge des stagiaires

→ Comment financer votre formation ?

La Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (F.F.J.D.A) étant déclarée organisme de formation sous le n° OF 11 75 42098 75 – Siret n°784 573 792 000 24, vous pouvez solliciter une aide auprès de votre OPCA pour la prise en charge des frais de stage liés à cette formation. [\(voir fiche « comment financer votre formation »\).](#)

Vous avez également la possibilité de solliciter une demande de bourse auprès de la Fédération [\(voir formulaire « demande de bourse fédérale »\).](#)

IMPORTANT : afin de faciliter les demandes de prise en charge par un OPCA, il est nécessaire que le chèque des frais pédagogiques soit établi par l'employeur.

La validation de l'inscription est soumise à la réception du / des chèque(s) ainsi que de la convention OU contrat de formation joints à la fiche